



RCS : EVREUX
Code greffe : 2702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

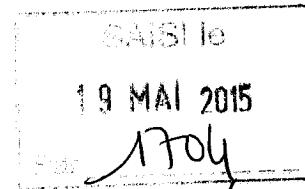
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00268
Numéro SIREN : 750 408 908
Nom ou dénomination : 2MG

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2015 sous le numéro de dépôt 1704



10240

2MG

1, Rue des Forrières
27600 FONTAINE BELLENGER

**Rapport du commissaire à la transformation et
du commissaire aux comptes sur la
transformation de la société 2MG, société à
responsabilité limitée, en société par actions
simplifiée**

Assemblée générale du 1^{er} juin 2015

Le 11 mai 2015

2MG

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 2MG, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 17 janvier 2014, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1. Mission du commissaire aux comptes inscrit sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

L'activité principale de la société est « Montage mécanique, transfert industriel, maintenance industrielle, gestion de projets et dans le cadre du montage et de la maintenance de machines de moyens de production : charpente métallique (fabrication et montage), serrurerie, chaudronnerie, tuyauterie et électricité industrielle».

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2014 (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014) est de 465.429 euros et est principalement composé de :

- Montage mécanique
- Maintenance

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 est positif et ressort à 6.703 euros. Le résultat net est également bénéficiaire et s'élève à 6.434 euros.

Les créances clients s'élèvent à 33.574 euros.
Les capitaux propres au 31 décembre 2014 sont positifs et s'élèvent à 34.929 euros.
Le niveau de trésorerie nette au 31 décembre 2014 est excédentaire et s'élève à 20.536 euros

Les tendances sont bonnes sur l'exercice en cours ; à savoir essentiellement : activité régulière, trésorerie positive ; résultat net attendu positif.

2. Mission du commissaire à la transformation

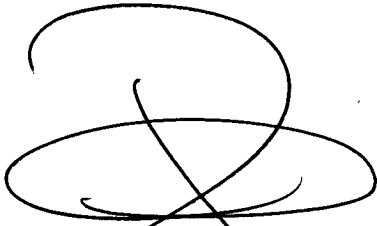
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris, le 11 mai 2015



BDO France - Léger & associés
Représenté par Eric PICARLE
Commissaire aux comptes